

La pauvreté moins marquée en Bretagne

En 2004, 9,6 % de la population bretonne vit sous le seuil de pauvreté. Le taux national atteint 11,7 %. La Bretagne se place ainsi parmi les régions françaises les moins touchées avec l'Alsace (8,4 %) et les Pays de la Loire (9,9 %). Les revenus des plus aisés étant relativement peu élevés, elle est aussi parmi les moins inégalitaires.

Quelques catégories de population sont cependant particulièrement frappées par la pauvreté : il s'agit des personnes âgées vivant seules dans les zones rurales, en particulier les femmes. Le département des Côtes-d'Armor est particulièrement concerné, tandis que l'Ille-et-Vilaine et le Finistère sont dans une situation plus favorable.

En 2004, 284 000 Bretons vivent sous le seuil de pauvreté établi au niveau national, c'est-à-dire avec moins de 9 460 euros annuels par *unité de consommation*, soit 788 euros par mois. Cela représente 9,6 % de la population bretonne. C'est nettement moins que le taux observé nationalement, lequel s'élève à 11,7 %. La Bretagne est même la région française la moins touchée par la pauvreté pour certaines tranches d'âge comme les 30-39 ans. De plus, parmi cette population pauvre, l'*intensité de la pauvreté*, mesurée à partir du *niveau de vie médian* des ménages pauvres, est moins élevée qu'ailleurs. Les pauvres en Bretagne ont donc un *niveau de vie* moins bas qu'en moyenne nationale.

Moins d'inégalités dans la région

En Bretagne, le rapport entre le *niveau de vie* plancher des 10 % les plus riches et le *niveau de vie* plafond des 10 % les plus pauvres vaut 2,7, alors que ce rapport, appelé *interdécile*, est supérieur à 3 pour l'ensemble de la métropole. Comme dans le reste de l'Ouest, cette moindre inégalité s'explique par des bas revenus moins faibles qu'ailleurs, ainsi que des hauts revenus relativement modérés.

Par ailleurs, les impôts et prestations sociales contribuent à réduire les inégalités en Bretagne comme ailleurs. Le *rapport interdécile* avant redistribution est ainsi supérieur à

4 contre 5,5 en métropole et 5,1 hors Ile-de-France. En effet, ce sont les plus bas revenus qui reçoivent l'essentiel des prestations sociales. Celles-ci représentent 28 % du *revenu disponible* des ménages vivant sous le seuil de pauvreté contre seulement 5 % pour l'ensemble des ménages de la région.

Les pauvres en Bretagne : moins d'enfants mais plus de femmes seules.

Si le *taux de pauvreté* des moins de 18 ans est plus élevé que celui des adultes dans toutes les régions, c'est en Bretagne qu'il est le

plus faible : 11,3 % contre 16,4 % en métropole. En effet, si en Bretagne comme ailleurs, les familles nombreuses et les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté, elles le sont bien moins que dans les autres régions. Le *taux de pauvreté* des couples de plus de 3 enfants est de 20 % en Bretagne contre plus de 30 % en France métropolitaine.

Enfin, quel que soit l'âge, les personnes vivant seules sont plus fréquemment touchées par la pauvreté qu'en moyenne nationale, en particulier les femmes des départements du Morbihan et des Côtes-d'Armor où le *taux de pauvreté* des femmes seules atteint 18 % contre 13,8 % pour l'ensemble de la métropole.

Une pauvreté rurale

Dans les campagnes, la pauvreté est nettement plus fréquente que dans les villes, même si en Bretagne le *taux de pauvreté* y reste moins élevé qu'au niveau national. Les salaires dans les espaces ruraux sont plus bas et le chômage y est plus fréquent. Le *taux de pauvreté* en espace rural atteint 11,9 % (13,7 % en métropole) contre 8,6 % en espace urbain.

Cependant, les deux tiers des pauvres vivent dans des espaces urbains. Ils habitent majoritairement dans les départements les plus peuplés : l'Ille-et-Vilaine et le Finistère concentrent à eux seuls 59 % de la population totale régionale et 54 % des pauvres de la région.

On observe dans les espaces ruraux un phénomène inverse de celui observé dans les grandes agglomérations. Dans ces dernières, la pauvreté est concentrée dans la ville-centre alors que, dans les campagnes, les plus aisés vivent dans les pôles ruraux et les plus pauvres souvent à l'extérieur.

La pauvreté des personnes âgées est marquée en Bretagne

Non seulement les personnes âgées sont plus représentées en Bretagne que dans les autres régions, mais elles sont plus fréquemment touchées par la pauvreté, en particulier lorsqu'elles vivent seules.

Parmi les plus de 65 ans, 10,2 % vivent sous le seuil de pauvreté contre 7,8 % en métropole. Dans les Côtes-d'Armor, cette proportion s'élève même à 12,2 %. C'est cependant moins que dans certains départements

Mesure de la pauvreté par département

	Taux de pauvreté (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)	Niveau de vie médian (€/UC)	Rapport interdécile*
Côtes-d'Armor	11,1	15,8	15 132	2,77
Finistère	9,2	16,1	15 537	2,67
Ille-et-Vilaine	8,5	15,4	16 084	2,76
Morbihan	10,1	15,9	15 353	2,72
Bretagne	9,6	15,8	15 573	2,70
France métropole	11,7	17,2	15 750	3,09

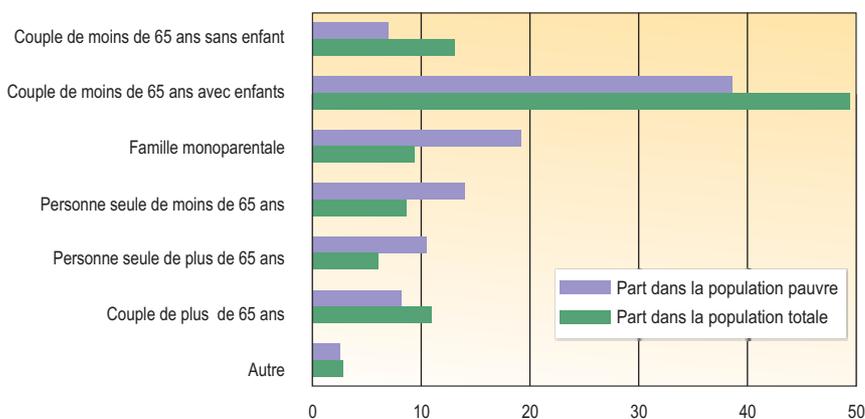
* rapport entre la valeur du 9^e décile et celle du 1^{er}
Source : Insee, revenus disponibles localisés 2004

Taux de pauvreté par département et par tranche d'âge (en %)

	moins de 18 ans	de 18 à 29 ans	de 30 à 64 ans	65 ans et plus
Côtes-d'Armor	13,6	11,3	9,4	12,2
Finistère	10,8	11,1	7,8	9,5
Ille-et-Vilaine	9,9	11,2	6,9	8,5
Morbihan	12,1	10,5	8,6	11,2
Bretagne	11,3	11,0	8,0	10,2
France métropole	16,4	14,3	10,1	7,8

Source : Insee, revenus disponibles localisés 2004

Répartition de la population totale et de la population pauvre par type de ménage en Bretagne (en %)



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2004

Lecture : il y a 8 % de personnes seules de moins de 65 ans dans la population totale. Dans la population pauvre 14 % sont des personnes seules de moins de 65 ans.

comme les Deux-Sèvres (13,3 %), la Haute-Loire (15 %) ou la Creuse (20,3 %).

Les personnes seules : un quart des pauvres en Bretagne

25 % des pauvres sont des personnes vivant seules. Lorsqu'ils sont âgés de moins de 65 ans, les pauvres vivant seuls sont plus souvent des hommes que des femmes. C'est l'inverse après 65 ans : 8,6 % des pauvres sont des femmes seules et seulement 1,9 % sont des hommes seuls. Cela s'explique en

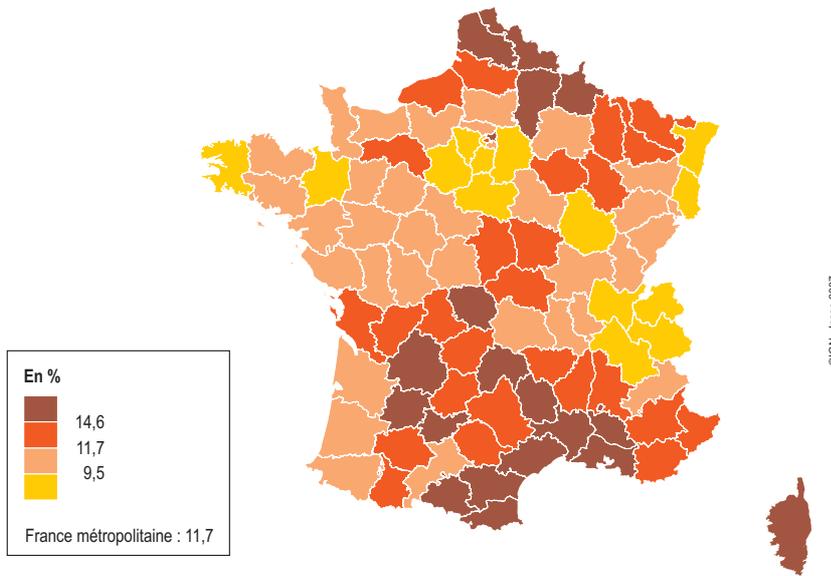
partie par le fait que l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes.

Des disparités départementales

L'Ille-et-Vilaine et le Finistère sont parmi les départements français les moins touchés par la pauvreté.

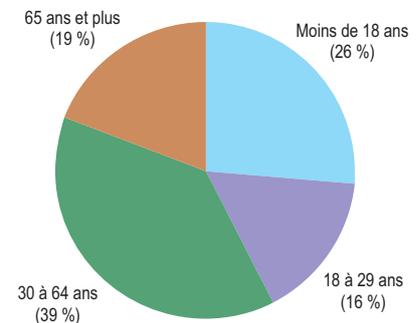
Le département d'Ille-et-Vilaine est le plus favorisé de la région, notamment dans les zones urbaines. En effet, les salaires sont plus

Taux de pauvreté par département



Les deux départements de la Corse sont regroupés.
Source : Insee, revenus disponibles localisés 2004

Répartition des personnes vivant sous le seuil de pauvreté par tranche d'âge en Bretagne (en %)



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2004

Pour comprendre ces résultats

La source RDL : Revenus Disponibles Localisés

Les éléments présentés dans cette étude proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les prestations sociales, versées principalement par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), sont estimées par application de barèmes. Cette opération vient compléter, d'une part, l'enquête revenus fiscaux qui permet d'obtenir, tous les ans, les revenus déclarés et les taux de pauvreté au niveau national, et d'autre part les résultats de l'exploitation revenus fiscaux localisés, qui permet d'obtenir des indicateurs sur les revenus déclarés à un niveau géographique fin.

Les statistiques produites à partir des sources fiscales ne portent que sur les ménages dits ordinaires. Les étudiants rattachés fiscalement à leurs parents sont comptabilisés dans le ménage de leurs parents même s'ils vivent ailleurs. Les personnes résidant en foyer, en maisons de retraites, en hôpitaux ainsi que les sans-abri sont en particulier hors du champ de cette étude. Les situations les plus accentuées de pauvreté ne sont ainsi pas prises en compte. Par ailleurs, une partie des revenus du patrimoine n'est pas incluse dans les statistiques, n'étant pas déclarée à l'administration fiscale.

élevés, les emplois les plus qualifiés sont mieux représentés et le chômage est moins répandu que dans le reste de la Bretagne. Les plus hauts revenus sont nettement supérieurs à ceux du reste de la région, et le *niveau de vie médian* du département est même supérieur au *niveau de vie médian* national. Cependant, les revenus des plus aisés restent largement inférieurs à ceux observés à l'échelle de la métropole.

Dans le Finistère, les habitants des espaces ruraux (qui incluent une partie du littoral) et les personnes âgées sont nettement moins touchés par la pauvreté que dans les trois autres départements. Le premier *décile* de revenu est supérieur à l'ensemble de la région, alors que le dernier *décile* n'est pas particulièrement élevé. C'est ainsi le département le moins inégalitaire de la région. Les retraités sont plus souvent d'anciens ouvriers ou employés que dans le reste de la Bretagne. La proportion de fonctionnaires et notamment de militaires est la plus élevée de la région. Malgré tout, c'est le département où l'intensité de la pauvreté est la plus forte. Bien que seulement 9,2 % de la population soit pauvre, une part plus importante de celle-ci ne dispose que de très peu pour vivre. Les pauvres du Finistère vivent pour un tiers en espace rural, qui ne regroupe qu'un quart de la population totale du département.

Le département des Côtes-d'Armor est le plus pauvre de la région : le *taux de pauvreté* est de 11,1 %. C'est en effet le département breton où il y a le plus d'agriculteurs,

d'ouvriers agricoles, de retraités et notamment de retraités de l'agriculture. Les salaires y sont plutôt bas. Le phénomène est surtout fréquent en zone rurale, pour les enfants comme pour les personnes âgées. Les familles nombreuses et les familles monoparentales sont aussi largement touchées. Le *taux de pauvreté* des familles monoparentales atteint même le taux national : 21 %. Les Côtes-d'Armor restent malgré tout un département moins pauvre que la moyenne nationale en terme de *taux de pauvreté*.

En considérant le *niveau de vie*, le Morbihan se distingue peu de l'ensemble de la Bretagne. Les *revenus disponibles* par unité de consommation des plus aisés sont moins élevés. Le neuvième *décile*, par exemple, s'élève à 25 695 € annuels par UC, contre 27 126 € en Ille-et-Vilaine et 28 357 € en métropole. Les centres des agglomérations urbaines morbihannaises sont plus touchés par la pauvreté que dans les autres départements bretons. A l'inverse, le *taux de pauvreté* des pôles ruraux (9,2 %) est inférieur à ceux observés dans le reste de la région.

■ Sandra Chirazi

Définitions

Unité de consommation : par convention, le nombre d'unités de consommation d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment par l'Insee et Eurostat pour étudier les revenus ainsi exprimés par équivalent adulte. Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

Revenu disponible : il comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Ici, le revenu disponible des ménages fiscaux est reconstitué en ajoutant aux revenus déclarés de chaque ménage fiscal les prestations sociales auxquelles il a droit et en y retranchant ses impôts directs. Le revenu déclaré correspond à la somme des ressources déclarées au fisc avant abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage. Quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les Contributions Sociales Généralisées (CSG) et la Contribution à la Réduction de la Dette Sociale (CRDS).

Les prestations sociales incluses sont : les allocations familiales et leur complément, les allocations liées à la naissance d'enfants ou à la prise en charge d'enfants handicapés, l'allocation de rentrée scolaire, les allocations logement, la prime pour l'emploi, les minima sociaux (revenu minimum

d'insertion, allocation de parent isolé, allocation adulte handicapé, minimum vieillesse). Les aides d'initiative locale ne sont pas prises en compte.

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'Unités de Consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Médiane : c'est la valeur qui partage la population en deux parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par valeurs ordonnées de la variable considérée. Il y a donc autant d'unités dont la valeur de la variable est inférieure à la médiane que d'unités pour lesquelles elle est supérieure. Par exemple, le salaire médian est tel que la moitié des salariés gagnent moins et que l'autre moitié gagne plus que la valeur de ce salaire médian.

Déciles : ce sont les valeurs qui partagent la population en 10 parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par valeurs ordonnées de la variable considérée. Par exemple, pour le revenu disponible, 10 % de la population considérée dispose d'un revenu inférieur au premier décile, 10 % d'un revenu supérieur au neuvième décile. Le **rapport interdécile** rapporte la valeur du 9^e décile à celle du 1^{er}. Il mesure la dispersion des revenus au sein d'une population.

Taux de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Le seuil retenu ici est fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 788 euros par mois en France en 2004.

Intensité de la pauvreté : c'est l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté rapporté au seuil de pauvreté. Elle permet de mesurer si les niveaux de vie des plus pauvres sont proches du seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- Les revenus déclarés par les Bretons au titre de l'année 2003 / Carole Deschamps ; Insee Bretagne. - Dans : *Le Flash d'Octant* ; n° 116 (2006, mars). - 4 p.
- La pauvreté en Bretagne / Isabelle Le Boëtté, Sylvain Dajoux, Agnès Parlaric...[et al.] ; Insee Bretagne. - Dans : *Les dossiers d'Octant* ; n° 47 (2005, mai). - 100 p.
- Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités / Laurent Auzet, Février Magali, Aude Lapinte. - Dans : *Insee première* ; n° 1162 (2007, oct.). - 4 p.
- Enquête revenus fiscaux 2004 / Division revenus et patrimoine des ménages. - Dans : *Insee résultats. Société* ; n° 69 (2007, juil.). Système en ligne.
- Les revenus et le patrimoine des ménages : édition 2006 / Agnès Duguet, Philippe Faure, Philippe Roussel. - Paris : Insee, 2006. - 115 p. - (Références).
- Réduction des inégalités de revenus : le rôle des prélèvements et prestations / Insee. - France, portrait social. - N° 10 (2006, nov.). - P. 65-78.
- Evolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 / Nadine Legendre. - Dans : *Insee première* ; n° 947 (2004, janv.). - 4 p.
- Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006 / Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. - Paris : La documentation française, 2006. - 164 p.
- www.insee.fr
- www.social.gouv.fr

Achevé d'imprimer sur les presses
de MÉDIA-GRAPHIC à RENNES
ISSN 0395-871X

4^e trimestre 2007